

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 1
de la Régie de l'énergie
(« Régie »)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT, RELATIVE À LA DEMANDE
D'APPROBATION DES MODIFICATIONS AU CODE DE CONDUITE DU TRANSPORTEUR**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0004](#), p. 6;
 - (ii) Pièce [B-0012](#), annexe 2;
 - (iii) Pièce [B-0013](#), p. 13, annexe 1;
 - (iv) Pièce [B-0014](#), p. 15.

Préambule :

(i) « Pour étendre la portée du Code de conduite à tout le personnel d'Hydro-Québec dont les fonctions sont attitrées aux activités de transport d'électricité au sens de la Loi sur la Régie de l'énergie (la "Loi"), le Transporteur propose d'ajouter au Code de conduite le nouvel article suivant :

« 4.10.1 Tout employé des entités affiliées du Transporteur attitré à des activités visant le Transporteur qui a accès dans l'exercice de ses fonctions à des informations décrites aux articles 4.6 et 4.8 du présent Code de conduite est assujetti aux règles qui y sont contenues ».

Ce nouvel article assure l'assujettissement des employés d'Hydro-Québec attitrés aux activités de transport d'électricité qui ont accès à des renseignements identifiés par le Code de conduite mais qui ne relèvent pas hiérarchiquement du Transporteur. Les gestionnaires qui supervisent les activités des employés visés par le nouvel article 4.10.1 sont également tenus de respecter le Code de conduite ».

- (ii) Le Transporteur dépose, en annexe 2, l'organigramme détaillé d'Hydro-Québec.
- (iii) Le Transporteur présente, à l'annexe 1, l'organigramme détaillé du groupe – Direction financière et du risque.
- (iv) Le Transporteur soumet, à l'annexe 1, l'organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec Production.

Demandes :

La Régie souhaite mieux comprendre la portée réelle du Code de conduite à la suite des modifications proposées par le Transporteur.

- 1.1 Veuillez identifier et décrire les nouvelles structures organisationnelles chez le Transporteur et Hydro-Québec, créées depuis le dossier R-3981-2016.

Réponse :

1 Le Transporteur comprend que la demande porte sur les nouvelles structures
2 organisationnelles au sein du Transporteur et sur celles au sein
3 d'Hydro-Québec pouvant potentiellement avoir un lien avec l'application du
4 Code de conduite du Transporteur (« Code de conduite »).

5 Le Transporteur présente les informations demandées dans les sections
6 suivantes. À cet égard, il souligne que les ajustements organisationnels
7 annoncés depuis le dossier R-3981-2016 – Phase 2 n'ont pas eu d'impact sur
8 l'application du Code de conduite.

A – Hydro-Québec TransÉnergie

9
10 Au sein de ses propres structures, le Transporteur a effectué ces ajustements
11 organisationnels depuis le dossier R-3981-2016 – Phase 2.

- 12 • Direction principale – Stratégies d'affaires, gouvernance et réglementation :
13 dans l'organigramme d'Hydro-Québec TransÉnergie déposé le 3 avril 2017
14 dans le dossier R-3981-2016 – Phase 2 (pièce HQT-1, Document 1.2), cette
15 direction principale comprenait la direction – Commercialisation et affaires
16 réglementaires (« DCAR »), l'unité Gouvernance et gestion de la
17 performance et l'unité Stratégie d'affaires Transport. Cette direction
18 principale a été abolie au printemps 2017. La DCAR relève depuis cette
19 période directement du président d'Hydro-Québec TransÉnergie, et les
20 deux autres unités ont été rassemblées sous la nouvelle direction –
21 Gouvernance et stratégies d'affaires (« DGSA »), qui relève également du
22 président d'Hydro-Québec TransÉnergie.
- 23 • Direction principale – Évolution des automatismes et systèmes de conduite
24 du réseau : cette direction principale a été créée au printemps 2017 avec
25 pour mission de préparer et de mettre en œuvre les projets de
26 remplacements des systèmes de conduite du réseau et de l'automatisme
27 rejet de production et télédélestage de charge.
- 28 • Direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation
29 du réseau : la direction Exploitation du réseau qui apparaissait sur
30 l'organigramme du 3 avril 2017 précité a été remplacée à l'automne 2017
31 par trois nouvelles directions : la direction Exploitation du réseau Nord-Est,
32 la direction – Exploitation du réseau Sud-Ouest et la direction – Soutien à
33 l'exploitation du réseau.
- 34 • Direction principale – Planification, expertise et soutien opérationnel : en
35 mai 2017, les unités Environnement des divisions, dont celle
36 d'Hydro-Québec TransÉnergie, ont été regroupées au sein de la nouvelle
37 direction – Environnement de la vice-présidence exécutive – Affaires
38 corporatives et gouvernance d'Hydro-Québec¹. Par ailleurs, la direction –
39 Gestion des actifs a été créée en janvier 2018.

¹ La direction – Environnement a depuis été transférée à la division Exploitation et Hydro-Québec Production.

- 1 • Direction principale – Exploitation des installations : la direction Solutions
2 d’optimisation a été créée en septembre 2017, et la direction – Efficacité
3 opérationnelle a été créée en avril 2019.
- 4 • Direction – Gouvernance et stratégies d’affaires : en avril 2019, le Groupe –
5 Affaires corporatives, juridiques et gouvernance a annoncé la
6 centralisation de toutes les ressources de la fonction documentaire des
7 divisions, dont l’unité – Gestion de l’information technique d’Hydro-Québec
8 TransÉnergie, à partir du 1^{er} janvier 2020.

9 **B – Groupe – Direction financière et du risque (« GDFR »)**

10 Depuis le dossier R-3981-2016 – Phase 2, le GDFR a été créé en avril 2018,
11 regroupant le groupe – Direction financière et contrôle et la vice-présidence –
12 Financement, trésorerie et caisse de retraite. Le nouveau groupe est sous la
13 responsabilité du vice-président exécutif et chef de la direction financière et
14 du risque.

15 Le 14 mai 2019, le GDFR a annoncé sa nouvelle structure, comme décrit à la
16 pièce révisée HQT-2, Document 2 :

- 17 • La direction principale – Contrôle corporatif est devenue la direction
18 principale – Contrôle corporatif et amélioration continue comprenant la
19 direction – Contrôle corporatif ainsi que la direction – Amélioration
20 continue et processus transactionnels.
- 21 • La nouvelle direction principale – Comptabilité générale et états financiers
22 regroupe la direction – Comptabilité générale et états financiers consolidés,
23 la direction – Comptabilité des immobilisations ainsi que la direction –
24 Comptabilité générale et états financiers - Caisse de retraite et filiales.
- 25 • La nouvelle direction principale – Planification financière et partenariat
26 d’affaires (« DP-PFPA ») regroupe la direction – Plans et revues de gestion
27 et les cinq directions – Planification financière et partenariat d’affaires
28 (HQT, HQD, HQP, HQIESP, VPTIC et unités corporatives).
- 29 • La direction principale – Analyse et gestion des risques est renommée
30 direction principale – Finance stratégique et risques et comprend la
31 direction – Risques de crédit et assurances ainsi que la direction – Analyse
32 et gestion des risques de marchés.
- 33 • La direction principale – Financement, trésorerie et caisse de retraite
34 comprend la direction – Financement international, encaisse et services
35 financiers.
- 36 • La direction principale – Comptabilité spécialisée et fiscalité est quant à
37 elle renommée direction principale – Comptabilité spécialisée et
38 encadrement et comprend la direction – Expertise comptabilité financière et
39 de gestion.

40 **C – Exploitation et Hydro-Québec Production (« EHQP »)**

41 Comme décrit à la pièce révisée HQT-2, Document 3, la division EHQP a fait
42 l’objet d’ajustements organisationnels depuis le dossier R-3981-2016 –
43 Phase 2. En avril 2018, Hydro-Québec a annoncé le regroupement, au sein de
44 la nouvelle division EHQP, de la vice-présidence – Transformation, santé et

1 sécurité (« VPTSS »), la vice-présidence – Technologies de l’information et des
2 communications (« VPTIC »), la direction principale – Filiales d’Hydro-Québec,
3 la direction – Planification stratégique ainsi que les unités qui formaient
4 auparavant la division Hydro-Québec Production (comme indiqué à la pièce
5 A-0003).

6 La division EHQP est depuis avril 2018 dirigée par le chef de l’exploitation et
7 président d’Hydro-Québec Production. La VPTSS et la VPTIC relevaient
8 jusqu’alors du président-directeur général d’Hydro-Québec, tandis que la
9 direction principale Filiales et la direction Planification stratégique relevaient
10 de la vice-présidence – Développement des affaires d’Hydro-Québec. La
11 division Hydro-Québec Production relevait de son président. Aucun autre
12 ajustement organisationnel n’a eu lieu au sein de cette division en avril 2018.

13 En juillet 2018, le chef de l’exploitation et président d’Hydro-Québec
14 Production a annoncé des ajustements organisationnels au sein de la division
15 EHQP, en vigueur à compter du 4 septembre 2018 (pièce A-0004), affectant
16 principalement Hydro-Québec Production et la VPTSS :

- 17 • Hydro-Québec Production : la vice-présidence Exploitation des
18 équipements de production d’Hydro-Québec Production est remplacée par
19 deux structures organisationnelles au sein du volet Production de la
20 division EHQP, soit la vice-présidence – Planification, stratégies et
21 expertises et la direction principale – Production et maintenance.

22 Également, la direction – Projets de développement et stratégies est abolie
23 et ses responsabilités ont été réparties à travers diverses directions de
24 la division EHQP et au corporatif. L’une des unités composant cette
25 direction, l’unité Projets spéciaux, a été rattachée à la direction – Parquet
26 de transactions énergétiques. Outre ce rattachement administratif, la
27 direction – Parquet de transactions énergétique n’est pas visée par d’autres
28 ajustements organisationnels depuis le dossier R-3981-2016 – Phase 2.

- 29 • Vice-présidence – Transformation, santé et sécurité : la VPTSS est abolie et
30 remplacée par la direction principale – Amélioration continue et
31 planification stratégique d’entreprise ainsi que par la direction Santé et
32 sécurité, relevant toutes deux du chef de l’exploitation et président
33 d’Hydro-Québec Production.

34 Le 25 février 2019, le chef de l’exploitation et président d’Hydro-Québec
35 Production, le vice-président – Planification, stratégies et expertises d’Hydro-
36 Québec Production, le directeur principal – Production et maintenance
37 d’Hydro-Québec Production et la vice-présidente – Technologies de
38 l’information et des communications ont annoncé des ajustements
39 organisationnels au sein de la division EHQP. Les principaux ajustements
40 annoncés sont les suivants :

- 41 • Hydro-Québec Production : Remplacement de la direction – Planification de
42 la production par la direction – Production et exploitation et création de la
43 direction – Chaîne de valeur maintenance et de la direction – Stratégies et
44 projets de production. Les deux premières relèvent de la direction
45 principale – Production et maintenance, et la dernière relève de la vice-
46 présidence – Planification, stratégies et expertises.

1 • **Exploitation : Rattachement de la direction – Environnement d’Hydro-**
2 **Québec à la nouvelle direction principale – Santé, sécurité et**
3 **environnement de la division Exploitation et Hydro-Québec Production, et**
4 **rattachement de la direction – Planification stratégique à la vice-présidence**
5 **– Stratégies, croissance des exportations, fusions et acquisitions d’Hydro-**
6 **Québec.**

7 • **VPTIC : Création des directions principales – Produits d’entreprise,**
8 **Produits domaine électrique, Produits technologiques, et Gouvernance,**
9 **planification et architecture des TIC, et création de la direction – Gestion de**
10 **projets majeurs TIC². La direction principale – Télécommunications**
11 **demeure inchangée.**

12 **Ces ajustements organisationnels sont en vigueur, mais le redéploiement des**
13 **ressources au sein des nouvelles unités structurelles se poursuivra durant le**
14 **reste de l’année 2019.**

1.2 Veuillez identifier, sur les organigrammes référés en (ii), (iii) et (iv), les unités structurelles dont le personnel est assujéti au Code de conduite du Transporteur et déposer, lorsque pertinent, des organigrammes additionnels détaillés.

Réponse :

15 **Les informations sont présentées aux annexes 1 à 3 de la présente pièce.**

1.3 Veuillez fournir une liste des unités mentionnées aux références (ii) à (iv) qui peuvent avoir accès à des informations décrites aux articles 4.6 et 4.8 du Code de conduite, en précisant leur direction d’appartenance et la fréquence de l’accès.

Réponse :

16 **Le Transporteur fournit la réponse séparément pour l’article 4.6 et pour l’article**
17 **4.8 du Code de conduite. Toutefois, le Transporteur ne détient pas de**
18 **statistiques concernant la fréquence d’accès, car le contrôle s’effectue plutôt**
19 **au niveau des droits d’accès qui sont octroyés.**

20 **Article 4.6**

21 **Les unités ayant accès aux informations décrites à l’article 4.6 se retrouvent**
22 **d’abord et avant tout au sein de la direction principale – Contrôle des**
23 **mouvements d’énergie et exploitation du réseau (« DPCMÉER »), en particulier**
24 **la direction – Contrôle des mouvements d’énergie, qui en fait un usage continu**
25 **au quotidien.**

² Dans le communiqué interne du 25 février 2019, ces directions principales et direction étaient appelées respectivement la direction principale – Produits Entreprise (HQD, HQP, HQIESP et unités corporatives), la direction principale – Technologies, la direction principale – Gouvernance, planification et architecture, et la direction – Gestion de projets majeurs TIC.

1 Pour des besoins plus ponctuels, l'unité Stratégies du réseau principal et
2 interconnexions de la direction – Planification a également accès à ces
3 informations, de même que l'unité Commercialisation des services de
4 transport de la direction – Commercialisation et affaires réglementaires.

5 Au GDFR, l'unité – Cadre financier réglementaire ainsi que la direction –
6 Planification financière et partenariat d'affaires-HQT de la DP – PFPA
7 pourraient dans un contexte d'analyse avoir accès à certaines informations
8 décrites à l'article 4.6.

9 Pour la VPTIC, les unités pouvant avoir accès aux informations décrites à
10 l'article 4.6 se retrouvent au sein de la direction principale – Domaine
11 électrique.

12 Article 4.8

13 Les unités ayant accès aux informations décrites à l'article 4.8 sont la direction
14 principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau
15 (« DPCMÉER »), en particulier la direction – Contrôle des mouvements
16 d'énergie, l'unité – Commercialisation des services de transport de la
17 direction – Commercialisation et affaires réglementaires et l'unité – Innovation
18 technologique et évolution du réseau de la direction – Planification.

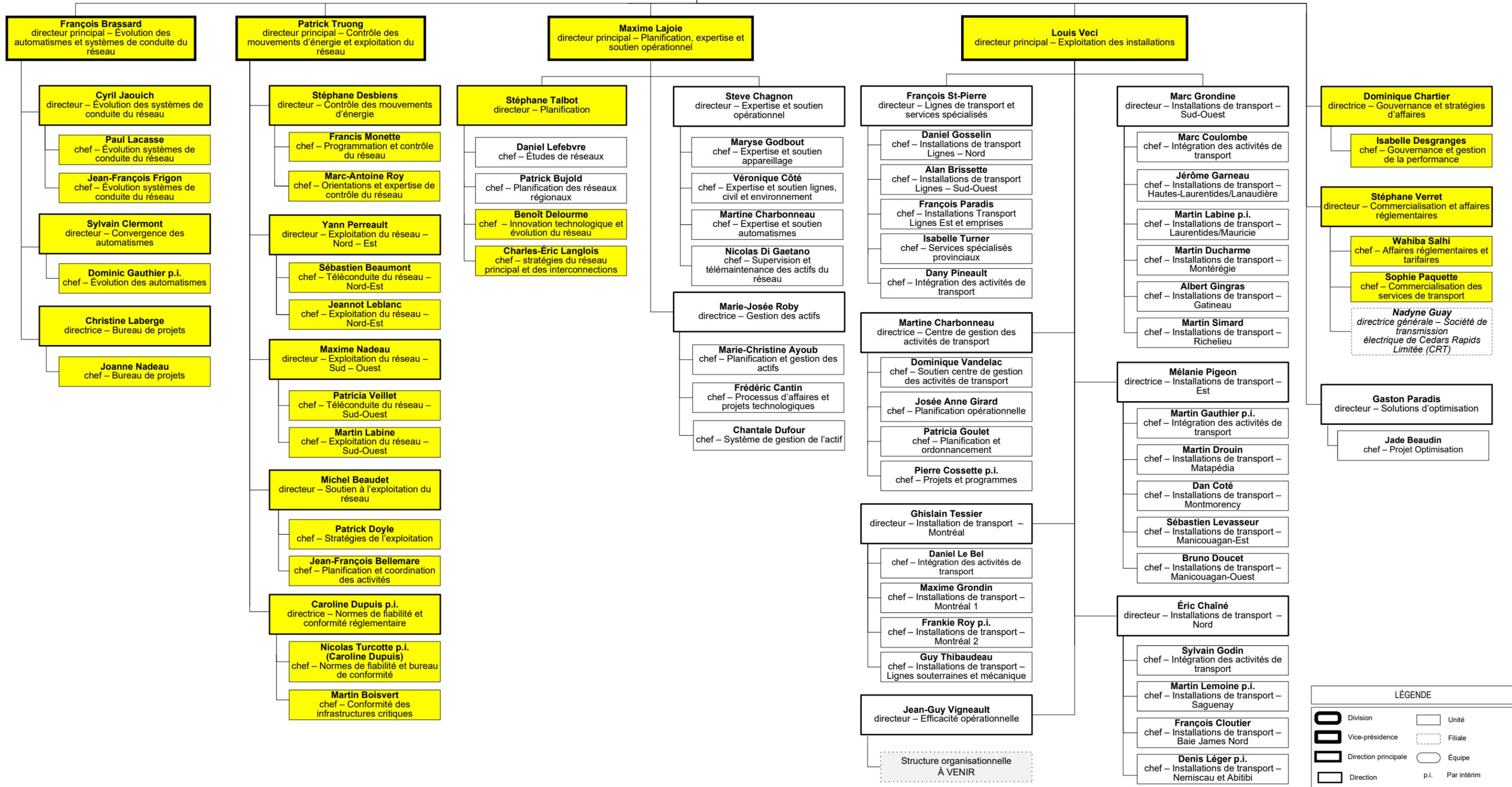
19 Au GDFR, la direction – Planification financière et partenariat d'affaires-HQT de
20 la DP – PFPA pourrait dans un contexte d'analyse avoir accès à certaines
21 informations décrites à l'article 4.8.

22 Par ailleurs, l'unité – Gestion de l'information technique de la direction –
23 Gouvernance et stratégies d'affaires, à titre de responsable du système de
24 gestion documentaire du Transporteur, a également accès à ces informations,
25 avec un profil administrateur, mais seulement pour le soutien technique aux
26 utilisateurs.

Annexe 1

**Organigramme détaillé
d'Hydro-Québec TransÉnergie**

Marc Boucher
président d'Hydro-Québec TransÉnergie

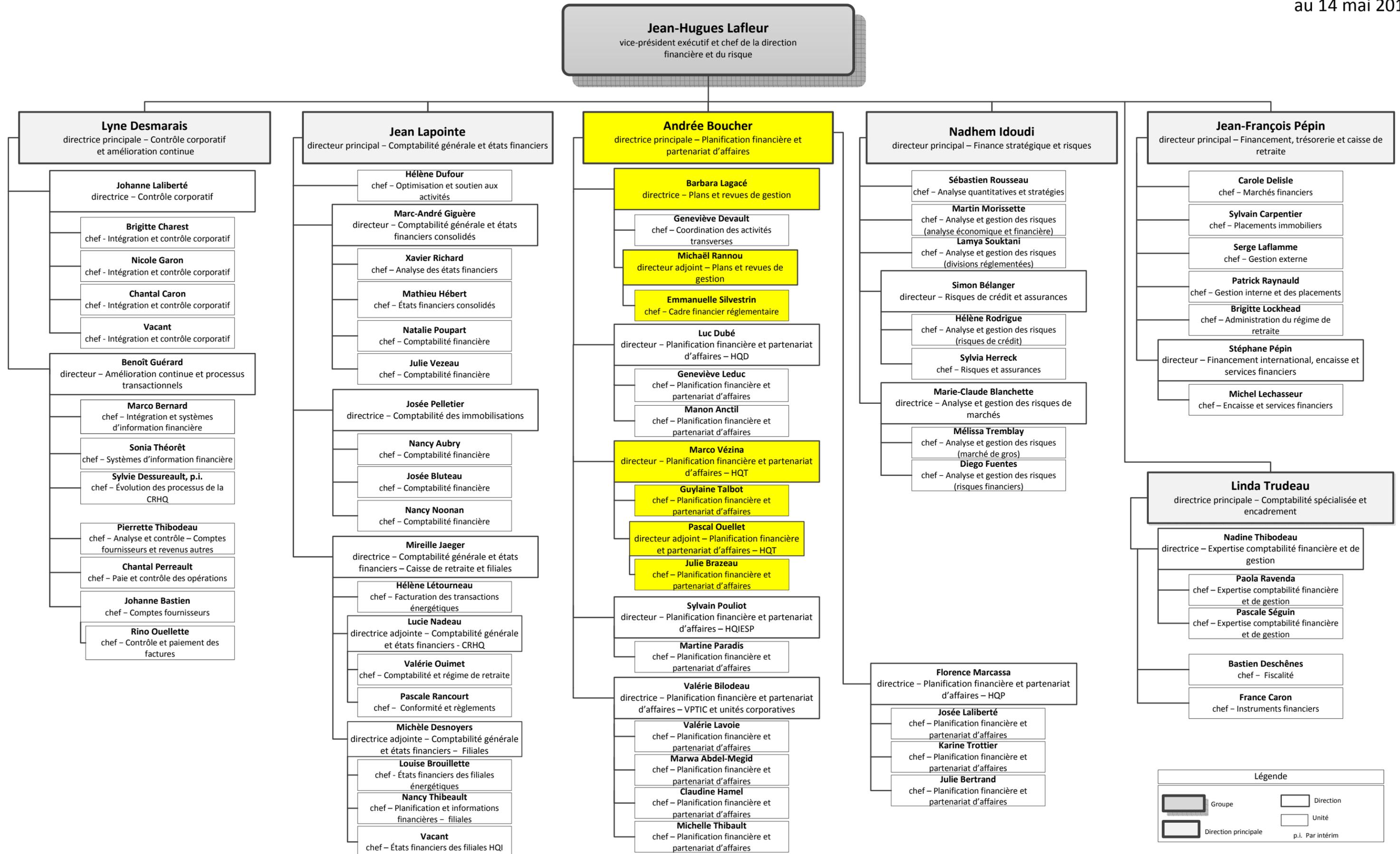


LÉGENDE

| | | | |
|--|----------------------|--|------------------|
| | Division | | Unité |
| | Vice-présidence | | Filiale |
| | Direction principale | | Équipe |
| | Direction | | p.i. Par intérim |

Annexe 2

Organigramme détaillé
du groupe – Direction financière et du risque



Annexe 3

**Organigramme détaillé
de la division Exploitation et
Hydro-Québec Production**

